

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 octobre 2019

N° 2019-116

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	45
	Dont 5 procurations
Votes pour :	45
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	8 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 octobre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (40) : PUCEL Matthieu, VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, DESMARAIS Nadine, DILHET Sylvie, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Héléne, BECH Jean-Pierre, DE BENQUE Gilbert, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Laurent, ROBIN Isabelle, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : DUPOUY Marie-France, BLANCHARD Hervé

Titulaires absents non représentés (19) : CHATILLON Frédéric, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, ROTGE Gilbert, BESSONE Michel, PETIT Maurice, VIDALON Patricia, GAY Eric, LACAZE Noël, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, PENE Rolland, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor.

Procurations (5) :
TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry
GAILHARD Christophe à ANGLADE Jean-Louis
RODRIGUEZ Marie-Josée à BRUNET André
RIVIERE Alain à RICARD Louis
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

Monsieur Pierre BOUYGARD a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

M. le Président rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 253 000,00 EUR.

Le conseil communautaire, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2019-09 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

OBJET : Budget OM : Prêt pour l'acquisition d'un camion benne grue – Pôle Louron

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 253 000€

Durée du contrat de prêt : 15ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2035

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 253 000,00EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 10/12/2019, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,70%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU